

Le jeudi 23 septembre 2021 à 18H00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISSL, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MENOUBE, Philippe VIBERT, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Frédéric BONAL, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, , Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Antoine SALITOT, Josée JAVEY, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Roxane LUNDY*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS*

POUVOIRS *Hatice KILINC-SIGINIR à Franck PIA, Halima KHARROUBI à Caroline CAYEUX*

Date d'affichage	30 septembre 2021
Date de la convocation	17 septembre 2021
Nombre de présents	40
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2021-0129

#### Finances - budget annexe Eau - Compte administratif 2021

##### **M. Lionel CHISSL Maire Adjoint**

Monsieur Lionel CHISSL est élu à l'unanimité afin de présider cette délibération, madame le maire ne prend pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2021 approuvant le budget primitif 2021,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant le transfert du budget annexe de l'eau à la Communauté d'agglomération du Beauvaisis à compter du 01/07/2021, et la nécessité de procéder sans tarder aux écritures comptables de transfert,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu les documents budgétaires conformes aux instructions comptables et budgétaires M49, et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau, arrêté comme suit :

#### BUDGET ANNEXE – EAU

##### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	569 245,29
Dépenses exercice	587 590,49	Recettes exercice	256 074,58
Total :	587 590,49	Total :	825 319,87
		Résultat (excédent)	+237 729,38

**Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	292 582,33		
Dépenses exercice	1 067 787,94	Recettes exercice	1 124 669,39
Total :	1 360 370,27	Total :	1 124 669,39
Résultat (besoin de financement)	-235 700,88		

**Résultat de clôture :** **+2 028,50**

Le rapport a été présenté pour information à la commission 2 – ville responsable - du 15 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 34

Abstention : 7

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,

**Caroline CAYEUX**